



Réf : SR/CM/014-20

Montpellier, le 28 avril 2020

A l'attention de Monsieur le préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
34000 Montpellier
Copie : syndicat CGT des Territoriaux de Béziers
Copie : CSD 34, Union Locale CGT de Béziers
Copie : Fédération Cgt des Services Publics

Monsieur

Notre pays connaît une situation de crise grave et toutes les énergies sont mobilisées pour vaincre l'épidémie COVID-19 et apporter à nos concitoyens l'aide et le soutien nécessaire. Nos syndiqués et notre organisation sont pleinement actifs contre le virus mais pour préserver les droits et la santé des salariés.

Nos militants sont mobilisés partout et se portent volontaires dans les services et entreprises publiques du département. C'est l'honneur de la CGT d'avoir des militants qui malgré les risques restent mobilisés aux côtés des salariés.

Je vous alerte sur la situation inacceptable que vivent nos camarades à Béziers. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le maire de la ville s'est exempté de toute réunion avec les représentants du personnel, n'accusant même pas réception du courrier qui lui a été adressé.

Encore plus grave, Yvan Vialettes, Secrétaire général du syndicat CGT s'est porté volontaire comme d'autres de ses collègues pour distribuer ce week-end des masques à la population. Il a été contraint de mettre fin à cette mission sur ordre du premier magistrat.

Yvan Vialettes subit des années des discriminations professionnelles inacceptables, cet épisode s'inscrit dans une nouvelle entrave à la liberté syndicale dont la CGT et ses militants sont victimes à la mairie. Robert Menard n'en est pas à ses premières mesures punitives contre un représentant syndical qui lui pose bien des soucis quant au respect du droit.

Les arguments développés par le maire dans sa réponse au journal midi libre sont mensongers. Il explique l'éviction d'Yvan en prétextant le trop grand nombre de bénévoles, or il est bien connu que la mairie de Béziers a fait appel à volontariat encore samedi soir à 19h00.

Rien ne justifie les attaques et les discriminations que subissent notre syndicat et ses adhérents si ce n'est cette volonté farouche de faire taire à Béziers toute opposition et tout fonctionnement démocratique. Être élu ne confère pas tous les droits.

Cette situation ne peut perdurer, nous vous demandons d'intervenir sur ce dossier. La liberté syndicale, la santé des agents sont en jeu les valeurs de notre république.

Recevez Monsieur, nos sincères salutations

Serge RAGAZZACCI
Secrétaire généra

PJ

Lettre du syndicat CGT

Mail de Monsieur Yvan Vialettes adressé à Monsieur le Maire Robert Ménard

Communiqué de presse du syndicat

Article de midi libre du 28 avril